gorique, parce qu'il n'y a plus d'argent, ni pour la construction de bâtiments publics, ni pour l'entretien des ouvrages de l'Etat, ce qui signifiait que nous devions nous

contentar de ce que nous avons.

Et cependant, voyez la forte dépense que l'on veut faire pour les parcs nationaux de l'Ouest. Il est d'autant plus difficile de laisser passer cela sans protester que l'augmentation de la dépense est plus considérable. On devrait, tout au moins, laisser le crédit au même chiffre que l'an dernier. On pourrait le réduire de \$146,000 sans grand danger d'amoindrir la grosse recette que l'on tire des étrangers qui viennent au Canada, mais qui, s'ils dépensent beaucoup, versent assurément une grande partie de leur argent à la caisse du Pacifique-Canadien pour défrayer leur transport et celui de leurs familles jusque dans les régions où se trouvent les parcs. Je me plais donc à espérer que le ministre se demandera sérieusement s'il n'y a pas lieu de rogner un peu, cette année, cette forte dépense, qui accuse une telle augmentation.

M. TWEEDIE: Je remarque que l'on accorde, cette année, à la seule province de Nouveau-Brunswick la somme de \$173,370 pour la réparation de ses quais. S'il fallait accorder à chacune de ces provinces ce qu'elle demande en fait d'ouvrages publics, une seule d'entre elles suffirait à englober tout le revenu de l'Etat. Pour ce qui concerne les parcs nationaux de l'Ouest canadien, nous ne demandons qu'une juste part des deniers qui doivent être consacrés à des entreprises d'intérêt général. Les parcs nationaux constituent une entreprise dont le succès ne dépend pas uniquement des déboursés que fait le gouvernement fédéral; la compagnie du Pacifique-Canadien y a consacré des sommes considérables, et l'on en peut dire autant des chemins de fer nationaux et du Grand-Tronc. C'est contribuer à la richesse du pays que de rendre les parcs nationaux attrayants, car le pays tout entier y trouve son profit.

M. COPP: Une très grande partie de la population du pays ne peut se payer le luxe de prendre un train du Pacifique-Canadien pour aller visiter ces parcs nationaux. Il faut, ce me semble, avoir égard au commun des gens aussi bien qu'aux millionnaires.

L'hon. M. MEIGHEN: On est en droit de s'attendre à un meilleur raisonnement que cela de la part de l'honorable député. Si nous nous faisons ouvrir ce crédit, ce n'est pas à l'intention des touristes qui viennent visiter les parcs. Quant au commun des gens, il est formé de ceux qui profitent des dépenses que font les touristes. Ce n'est pas pour ceux-ci que nous demandons de l'argent. Si nous devons avoir des parcs, il faut les entretenir et non les laisser aller à vau-l'eau.

Notre dépense, nous l'avons réduite d'une année à l'autre, pendant que les Etats-Unis augmentaient la leur et nous faisaient concurrence dans ce domaine. De \$150,000 qu'elle était en 1911, leur dépense relative aux parcs était portée à \$525,000 l'année dernière, sans compter les \$800,000 qu'ils avaient consacrés aux voies ferrées; cette année, la dépense saute de \$525,000 à \$975,-000 dans un seul département, tandis qu'un autre ajoute assez à cette somme pour former le total de \$1,012,205. Nos parcs valent mieux et sont plus attrayants que ceux de nos voisins et, en dépit de tous les efforts de ces derniers, c'est chez nous que viennent les touristes. Cela ne vaut-il pas la peine qu'on s'en occupe?

M. COPP: J'ignorais que le Canada eût l'ambition de semer l'argent pour la simple raison que les Etats-Unis le font.

L'hon. M. MEIGHEN: Qui a dit cela?

M. COPP: Je ne crois pas que les frais que font les Etats-Unis doivent être considérés comme une sorte de baromètre dont les fluctuations auraient pour effet de réagir notre propre dépense. A mon avis, la somme supplémentaire que le ministre demande ce soir pour cet objet-là est tout à fait hors de proportion avec le profit que la population en retirera.

Pour ce qui est du crédit relatif à la protection des forêts du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la zone des chemins de fer de la Colombie-Anglaise, j'aime à croire que l'Etat possède des terres boisées dans ces provinces.

Quelle est la politique du Gouvernement quant à la façon dont s'opère la vente ou l'affermage des limites forestières et quel

est le montant perçu de ces chefs?

L'hon. M. MEIGHEN: La vente se fait par adjudication, sans exception. Il va sans dire que l'augmentation est surtout expliquée par les réductions qui ont existé, dans le passé, bien que nous n'ayons jamais diminué le crédit destiné à la protection contre le feu. Tandis qu'on diminuait d'une façon très radicale les crédits demandés pour chacune des autres divisions de l'administration, je n'ai pas réclamé, l'année dernière, qu'on réduisit tant soit peu le crédit destiné à la protection contre le feu, parce que je sentais que bien que nous fussions dans la dernière et la pire année de la guerre, nous ne pouvions nous permet-